



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 97391

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les dépassements d'honoraires, pratiqués par un nombre croissant de médecins hospitaliers, dont certains sont parfois excessifs voire dissuasifs pour les patients. Cette pratique est d'autant plus choquante qu'elle semble s'exercer de façon aléatoire « à la tête du client », certains praticiens y renonçant dès lors qu'ils voient que le patient ne peut faire face à cette dépense. Cette situation n'est pas acceptable dans le domaine de la santé publique et porte atteinte à l'égalité de tous les concitoyens devant l'accès aux soins. Au moment où tous les assurés sociaux sont conduits à faire des sacrifices pour combler le déficit de la sécurité sociale, et alors que certains médicaments et actes sont progressivement déremboursés, il serait légitime que les praticiens hospitaliers participent eux-mêmes à l'effort de solidarité en renonçant à tout ou partie de leurs dépassements d'honoraires. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir apporter des mesures correctives à cette situation en fixant, à tous les intervenants de la chaîne chirurgicale, un cadre tarifaire légal.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97391

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 129

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)